

15.06.2006 - 10:48 Uhr

Révision de la loi sur le travail En jetant la protection de la jeunesse par-dessus bord, le Conseil national dévalorise l'apprentissage professionnel

Berne (ots) -

Labaissement de l'âge de protection de la jeunesse de 20 à 18 ans décidé par le Conseil national détériorera les conditions de travail des jeunes travailleuses et travailleurs, en particulier des apprenti(e)s.

Les jeunes de 18 ans déjà qui sont en formation pourront ainsi être contraints de travailler de nuit et le dimanche ainsi que de effectuer du travail supplémentaire. Au surplus, ils pourront se voir confier des activités des plus dangereuses pour leur santé. Cela, alors que selon les statistiques de la CNA (SUVA), les jeunes en formation sont deux fois plus souvent victimes d'accidents du travail que leurs collègues plus âgés et que leur santé est moins bonne que celles des gymnasiens(ne)s du même âge. La majorité de droite du Conseil national n'a cependant rien voulu savoir d'une protection efficace de la santé des jeunes travailleuses et travailleurs. Elle a même rejeté le compromis, dans l'élaboration duquel l'Union syndicale suisse (USS) a joué un rôle déterminant, qui proposait de maintenir au moins pour les apprenti(e)s l'âge de protection de 20 ans.

Pour l'USS, pareille dégradation de l'apprentissage professionnel est inacceptable. Notre système de formation professionnelle dual est très exigeant et requiert des jeunes en formation un engagement très soutenu. Ces jeunes doivent supporter la double charge du travail et de l'école. Des règles spéciales contre le surmenage - à tout le moins par voie d'ordonnance - sont de ce fait nécessaires, également pour que les places d'apprentissage soient attrayantes.

Alors que les vacances d'été sont toutes proches, des milliers de jeunes n'ont toujours pas trouvé de place d'apprentissage. Ils ont besoin que l'économie et l'État s'engagent plus en faveur de la création de telles places, et non pas que leurs futures conditions de travail se trouvent détériorées. Gouvernement et Parlement doivent enfin prendre le problème du chômage des jeunes au sérieux ! Emprunter la voie de la dévalorisation de l'apprentissage professionnel, c'est être égoïste et cynique et contreproductif.

Les secrétaires centraux de l'USS Doris Bianchi (076 564 67 67), en charge du droit du travail, et Peter Sigerist (079 404 56 85), en charge de la formation professionnelle, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.